

Interpellation de M. Cohen : Tombe pour urnes funéraires.

M. Cohen souhaite évoquer un sujet qu'en général, on n'aime guère aborder : la mort.

Il y a plus d'un an, son beau-père décédait suite à une longue maladie. Celui-ci ayant opté pour l'incinération, la belle-famille de M. Cohen a éprouvé un certain désarroi face au caractère impersonnel du columbarium, qui n'incite guère au recueillement.

Cependant, la commune de Halle, où résidait le beau-père de M. Cohen, a offert une nouvelle possibilité à ses administrés : l'inhumation d'urnes dans des tombes. La belle-famille de M. Cohen a décidé de profiter de cette option et est à présent en mesure d'opérer plus facilement son travail de deuil en allant se recueillir sur une tombe.

M. Cohen a souhaité instaurer cette possibilité à Uccle mais lors de la préparation de son interpellation, il a appris que cette option y existait déjà. Il convient d'en remercier le service des inhumations du département de l'état civil, qui procure une aide précieuse aux citoyens dans ces moments difficiles et douloureux.

Toutefois, vu qu'à l'instar de M. Cohen, de nombreux Ucclois ne sont pas au courant des choix possibles en ce domaine, il serait opportun de mieux informer la population.

M. Cohen est également favorable à la constitution de caveaux d'urnes, susceptibles de regrouper plusieurs urnes funéraires dans une même tombe et donc d'assurer le dépôt conjoint des cendres d'un couple dans la même sépulture.

M. le Bourgmestre répond que les services communaux veilleront à mieux informer les personnes confrontées au deuil sur les différents types de sépulture disponibles.

Par ailleurs, les pelouses 7 et 8 du cimetière de Verrewinkel, dont la régénération est prévue pour 2020 ou 2021, seront destinées à des « caveaux d'urnes ».